PAR COURRIEL

Québec, le 15 octobre 2026

Madame Sophie Beauchemin
Porte-parole
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
sophie.Beauchemin@transports.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ20**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 octobre 2026 à 13 h 30** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. : Mme Annick Brunet

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5M8
**Téléphone : 418 643-7447**
**Sans frais : 1 800 463-4732**
bape.gouv.qc.ca

**Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ20**

1. Le Guide des bonnes pratiques et de caractérisation des centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie stipule que « Les sels de voirie doivent être abrités dans un entrepôt » (p. 14).

    a. Que le site du projet corresponde ou non à la définition d'un centre d'entreposage et de manutention des sels de voirie, l'entreposage de sels de voirie sous toile à l'extérieur vous apparait-il correspondre aux meilleures pratiques, sachant notamment que le sel pourrait être entreposé tout au long de l'année et que la pile serait découverte pour des périodes de 20 à 75 heures lors d'opérations de déchargement?

    b. Selon votre expertise et compte tenu que QSL planifie opérer le terminal projeté sur une période minimale de 50 ans, quel type d'entreposage constituerait une bonne pratique afin d'atténuer les risques de dispersion atmosphérique et de lixiviation en lien avec l'entreposage de vrac granulaire extérieur?